



Fédération SUD Santé-Sociaux

A

Mme Eve Parier

Conseillère auprès de

Madame la Ministre de la Santé

Bonjour,

Nous nous heurtons de plus en plus à des directions qui imposent l'inscription à l'ordre infirmier pour titulariser les stagiaires infirmier-e-s, notamment à l'hôpital de Roubaix ainsi qu'à celui de Millau qui se justifie par une injonction de l'ARS Midi-Pyrénées. D'autres font pression, comme à Lyon pour exiger cette inscription...

Ces attitudes sont en contradiction avec les propos de la Ministre tenus lors du salon infirmier 2012, ainsi qu'au Conseil Supérieur de la FPH en juin 2012. Propos renouvelés lors de la conférence de presse de lancement du pacte de confiance...

Nous sommes toujours dans l'attente des conclusions de l'enquête parlementaire du Groupe Socialiste à cet égard, rapport remis en décembre 2013 et selon Annie Le Houérou, interrogée par Hospimedia, les différentes auditions menées de janvier à juin 2013 ont conduit les élus à pencher en faveur d'une remise en cause de l'Ordre.

De longue date la DGOS promet une circulaire mettant fin à ces pressions inacceptables afin de protéger les agents ne voulant pas s'inscrire, celle-ci est-elle à l'ordre du jour ?

La réponse la plus simple serait, selon nous, une loi abrogeant purement et simplement l'ordre, qu'en est-il aujourd'hui ?

En vous remerciant de nous répondre rapidement avant que la situation ne s'envenime dans les établissements hospitaliers.

Cordialement,

MH Durieux et Jean Vignes pour la Fédération SUD Santé Sociaux

Pour copie :

M Raymond Le Moign

Mme Michele Lenoir-Salfati

M Alban Amselli

Paris le 10/01/2014